

CIRCULAIRE

CIR-65/2005

Document consultable dans Médi@m

Date :

01/07/2005

Domaine(s) :

Pilotage

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☒

Objet :

Dématérialisation des attestations de salaire - Point d'avancement - Déploiement

Liens :

LR-DRM-169/2004
LR-DRM-63/2003

Plan de classement :

25 250

Emetteurs :

DDRR

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour information

Résumé :

La présente circulaire précise l'avancement du projet de dématérialisation des attestations de salaire et présente le déploiement du dispositif.

Mots clés :

DSIJ ; Déploiement

Le Directeur
Délégué aux Ressources et au Réseau


Marie-Renée BABEL

CIRCULAIRE : 65/2005

Date : 01/07/2005

Objet : Dématérialisation des attestations de salaire - Point d'avancement - Déploiement

Affaire suivie par : Bruno Noury ☎ 01 72 60 21 92

1 – POINT D'AVANCEMENT DU PROJET

1.1 – MISE EN PLACE DU GROUPE PILOTE

La mise en place du Groupe Pilote a pour objet d'organiser les pré-séries des outils mis à disposition et de renforcer l'étude de valorisation des objectifs du projet.

Le Groupe Pilote est constitué des organismes suivants :

ALBI	MONTAUBAN
AMIENS	MONTPELLIER
ANGERS	MOULINS
AUCH	MULHOUSE
AURILLAC	NANTERRE
BOBIGNY	NANTES
CAHORS	NICE
CERGY-PONTOISE	PARIS
CLERMONT-FERRAND	REIMS
CRETEIL	RENNES
EVRY	RODEZ
FOIX	SAINT-NAZAIRE
GUERRET	STRASBOURG
LE HAVRE	TARBES
LE MANS	TOULOUSE
LE PUY	TOURS
LILLE	TULLE
LONS	VALENCIENNES
MELUN	VERSAILLES

L'ensemble des CTI a basculé en environnement de production dans le cadre du Groupe Pilote :

NP-NP	CRIP
GE	PACAC
Sud	PL
RA/A	CICOA
CESTIF	

1.2 – QUALIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES

L'analyse des processus métier a été validée.

Les indicateurs permettant la valorisation de chaque expérimentation ont été validés.

Les profils xml des messages ont été validés par le groupe de travail, leur évolution pour tenir compte, notamment, de l'adresse ADAE ont été validés.

L'architecture fonctionnelle générique du projet a été validée.

La solution d'archivage a été validée et qualifiée.

Le site déclaratif intégrant la charte graphique de Net-Entreprises a été validé.

La gestion des index et traces est en cours de qualification fonctionnelle.

La gestion des statistiques est en cours de qualification fonctionnelle.

L'accrochage avec Net-Entreprise est en cours de développement.

- Base nationale des inscrits

- Gestion du jeton sécurisé

L'évolution du site déclaratif pour renforcer certains aspects d'aide à la saisie est en cours de développement.

1.3 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SERVICE « L'ATTESTATION DE SALAIRE » DANS LE BOUQUET DE SERVICES NET-ENTREPRISES

Le nom du service intégré au bouquet net-entreprises est « L'Attestation de salaire ».

L'articulation avec le GIP-MDS pour l'intégration de ce nouveau service dans le bouquet net-entreprises met en œuvre les fonctionnalités suivantes :

l'inscription par l'employeur, via le service d'inscription générique sécurisé de net-entreprises, au service déclaratif « L'Attestation de salaire »,

l'accès après inscription et de manière sécurisée au service déclaratif « L'Attestation de salaire » mis à disposition par la CNAMTS via le site portail www.net-entreprises.fr, commun à toutes les déclarations,

le dépôt d'une déclaration sur le service déclaratif « L'Attestation de salaire »,

la mise en œuvre, le cas échéant, de l'aide du centre d'appel téléphonique (CAT) du GIP-MDS.

Ce nouveau service sera également présenté dans le cadre de l'opération « Bus net-entreprises 2005 », qui visitera les villes suivantes :

Tours	du 9 au 13 mai
Rennes	du 16 au 20 mai
Dijon	du 23 au 27 mai
Toulouse	du 30 mai au 3 juin
Avignon	du 6 au 10 juin
Chambéry	du 13 au 17 juin
Nancy	du 20 au 24 juin
Amiens	du 27 juin au 1 ^{er} juillet

Rappel : Pour accéder au service, il est impératif pour les employeurs de s'inscrire à net-entreprises. Il n'existe pas d'accès direct en dehors de ce dispositif. Cette inscription est gratuite. Il existe sur le site net-entreprises un démonstrateur d'inscription et un démonstrateur "l'attestation de salaire" sera disponible rapidement.

1.4 – ORGANISATION DU DEPLOIEMENT

Certaines caisses du Groupe Pilote ont accepté d'être caisses relais pour former le référent opérationnel métier des autres organismes. Cette action de formation doit être réalisée pour le 15 juillet au plus tard afin de permettre à chacun de mettre en place l'organisation qu'il juge nécessaire pour gérer les attestations dématérialisées reçues.

Voici la répartition géographique de cette organisation :

La caisse relais est en gras, *les caisses à former* en italique

Amiens

*Beauvais
Creil
Laon
Saint-Quentin*

Lons

*Dijon
Mâcon
Nevers*

Angers

*Cholet
La Roche sur Yon*

Lyon

*Annecy
Annonay
Bourg en Bresse
Chambéry
Grenoble
Privas
Roanne
Saint-Étienne
Valence
Villefranche*

Auch

Agen

Cahors

Périgueux

Foix

*Perpignan
Périgueux*

Montbéliard

*Belfort
Besançon
Epinal
Vesoul*

Le Havre

*Caen
Saint-Lô*

Montauban

Bordeaux

Le Mans

Laval

Montpellier

*Béziers
Mende
Nîmes*

Lille

*Armentières
Arras
Boulogne
Calais
Dunkerque
Lens
Roubaix
Tourcoing*

Nice

*Ajaccio
Avignon
Bastia
Digne
Gap
Toulon*

Reims

*Auxerre
Bar le Duc
Charleville
Chaumont
Longwy
Metz
Thionville
Troyes*

Tours

*Angoulême
Blois
Bourges
Châteauroux
Niort
Orléans
Poitiers*

Rennes

*Brest
Quimper
Saint-Brieuc
Vanne*

Rouen

*Alençon
Dieppe
Elbeuf
Evreux*

Strasbourg

*Colmar
Haguenau
Nancy
Sélestat*

Tarbes

*Bayonne
Mont de Marsan
Pau*

Tulle

*La Rochelle
Limoges*

Valenciennes

*Cambrai
Douai
Maubeuge*

Chaque caisse primaire relais va prendre contact avec les CPAM à former de son ressort géographique pour l'organisation de cette action de promotion. Le module de formation à jour des dernières corrections sera disponible courant juillet dans l'espace dédié au projet de Médiam : Gestion de risque maladie/vie institutionnelle/Réunion des groupes régionaux. Les manuels utilisateurs seront à disposition avant l'ouverture du site déclaratif courant septembre.

1.5 – ORGANISATION DE LA FONCTION SUPPORT

L'organisation de la fonction support est en cours. Une information spécifique sera faite sur ce point.

1.6 - COMMUNICATION

Les commandes des organismes ont été prises en compte, le routage des supports interviendra avant la fin du mois de juin.

1.7 - CALENDRIER

Juin 2005 : Recette fonctionnelle du dispositif définitif

3 octobre 2005 : Ouverture nationale du service

Attention !

L'ouverture du service déclaratif « L'attestation de salaire » dans le bouquet net-entreprises est nationale, il n'est pas possible de refuser ou de différer la gestion des flux dématérialisés.

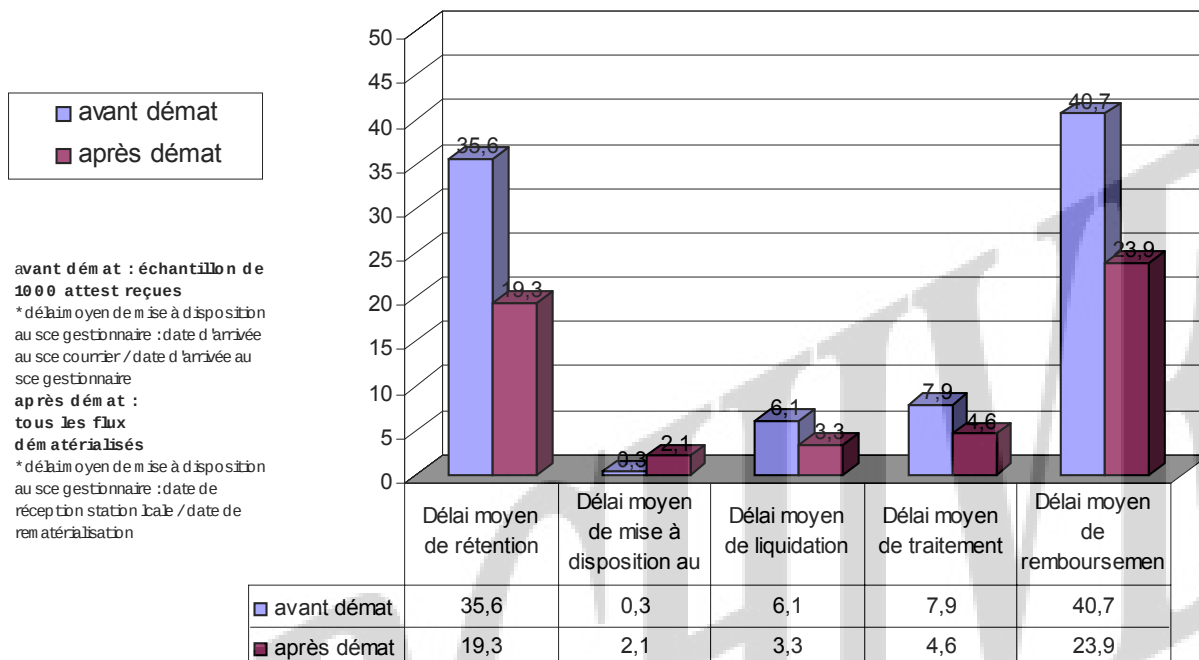
Par ailleurs, pour les organismes qui ont déployé un service local (ou régional) : le basculement des employeurs partenaires doit être opéré à échéance raisonnable. Après 6 mois d'ouverture, il ne doit plus y avoir de dispositif parallèle afin d'assurer la cohérence de l'offre de service de l'Assurance maladie.

2 – PREMIERE VALORISATION DU SERVICE DEMATERIALISE

2.1 – INDICATEURS DE DELAIS (A TITRE INDICATIF)

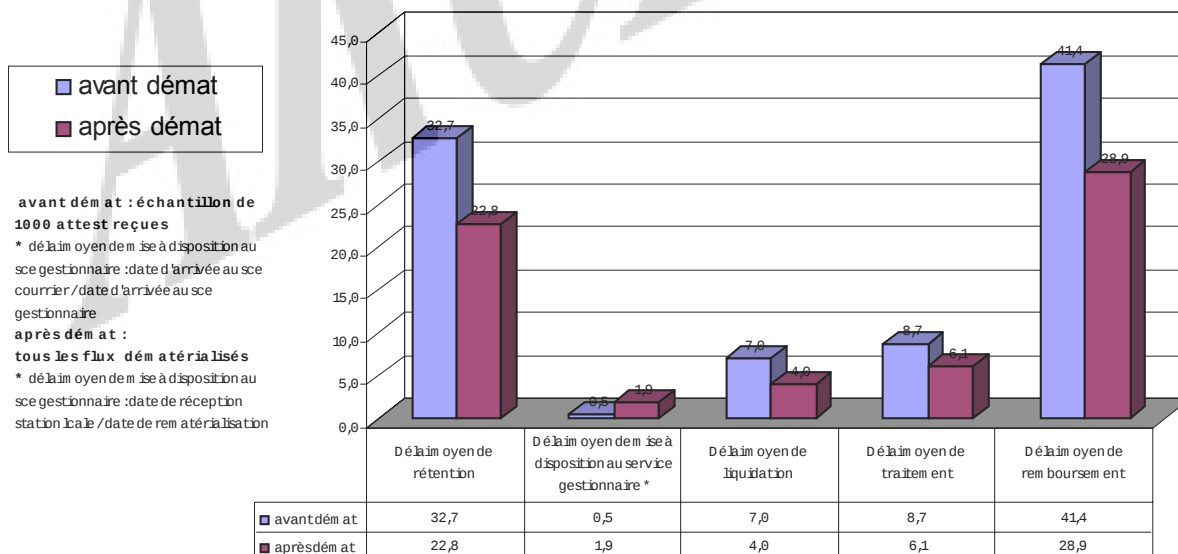
Maladie

maladie - délais moyens avant et après dématérialisation

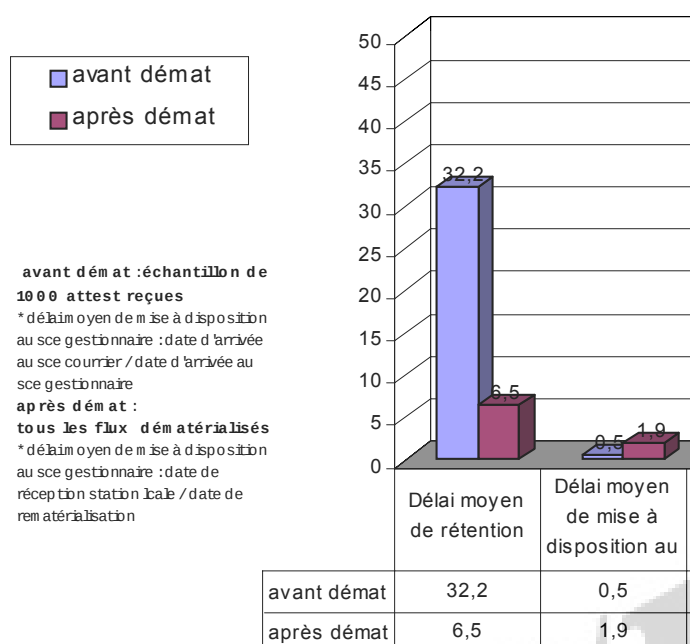


Maternité/Paternité

maternité - délais moyens avant et après dématérialisation



AT - délais moyens avant et après dématérialisation



La réduction du délai de rétention de l'attestation de salaire par l'employeur est essentiellement due à la mise en place d'une contractualisation des délais (délais d'envoi pour l'employeur / délai de traitement pour la caisse) dans le cadre d'une offre globale employeur.

Le constat est celui d'une réduction non marginale du délai moyen de paiement des indemnités journalières.

Dans un certain nombre de cas, l'attestation de salaire dématérialisée est mise à disposition du service gestionnaire avant la mise à disposition de l'avis d'arrêt de travail.

2.2 – INDICATEURS DE QUALITE

Taux de retours (à titre indicatif)

Le taux de retours s'entend des attestations de salaire inexploitables par les services.

	Taux de retours	
	Avant dématérialisation	Après dématérialisation
Maladie	9 %	< 1 %
Maternité	36 %	< 1 %
AT	23 %	< 1 %

2.3 – IMPACTS ORGANISATIONNELS

L'outil est adapté à toutes les formes d'organisation, dans sa version cible (ouverture nationale du service dans le bouquet net-entreprises), il propose un tri des attestations de salaire reçues par UGE. Le tri lié à la subrogation sera disponible dans une version ultérieure.